

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### OFI INVEST PATRIMOINE IMMOBILIER

**Société de gestion : OFI Invest Real Estate SGP –14, rue Roquepine- 75008 Paris**

Ofi Invest Real Estate SGP est agréée (n° GP-17000003) et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou le Service Clients de la société de gestion de portefeuille au : 01 40 68 18 00 ou consulter le site [www.ofi-invest-re.com/sgp](http://www.ofi-invest-re.com/sgp)

**Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 31 janvier 2025.**

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** : Le véhicule prend la forme d'une société civile immobilière (SCI) à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 408 375 855.

**Durée** : Cette SCI a été créée pour une durée de 99 ans.

**Objectifs** : La SCI sera gérée, de façon discrétionnaire, avec une approche patrimoniale long terme et sera investie sur différentes poches d'allocation d'actifs. La SCI offrira aux investisseurs une exposition immobilière par l'intermédiaire d'investissements dans un patrimoine d'actifs immobiliers ; cet investissement sera complété par des liquidités. Les objectifs de gestion sont de proposer une récurrence de revenus locatifs et une perspective de plus-value à long terme sur un patrimoine immobilier diversifié (bureaux, commerces, résidentiel, etc) situé à Paris, en proche couronne et dans les grandes métropoles régionales.

**Stratégie d'investissement** : La stratégie d'investissement globale de la SCI vise à constituer un portefeuille diversifié alloué en deux « poches » : immobilière et de liquidité. L'allocation stratégique du portefeuille de la SCI sera la suivante :

- **Poche immobilière** : entre 90% et 100% de l'actif de la SCI.
- **Poche de liquidité** : aux alentours de 5 %, soit dans une fourchette comprise entre 0 % et 10 % de l'actif de la SCI, investis dans des titres de créance et instruments du marché monétaire tels que des bons du trésor, des certificats de dépôt, billets de trésorerie, etc., directement ou via des OPCVM monétaires.

La SCI n'aura pas recours à l'endettement.

La SCI peut distribuer des dividendes.

**Souscriptions et retraits** : La valeur liquidative est calculée chaque mois sur la base des comptes arrêtés le dernier jour calendaire du mois et est mise à la disposition des associés au plus tard le 1<sup>er</sup> jour ouvré du 2<sup>ème</sup> mois suivant son calcul.

Les souscriptions seront exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date de ladite souscription.

Le délai de règlement du retrait, est de 30 jours ouvrés à compter de la date d'établissement de la valeur liquidative des parts sociales. Toutefois, ce délai pourra être porté à 2 mois calendaires si les contraintes de liquidité de la Société l'exigent. Pour le cas où les demandes de retrait nécessiteraient la vente d'éléments d'actifs de la Société, le remboursement des apports ne pourra intervenir que postérieurement à la réalisation desdits éléments d'actifs. Plus généralement, les remboursements au titre des demandes de retrait peuvent être suspendues provisoirement pour une période maximum de 9 mois par le gérant en cas de retraits significatifs ou dans un marché durablement baissier. Les conditions de sortie sont précisées dans les statuts de la société.

**Investisseurs visés** : Les parts sont réservées à tout organisme du secteur de l'assurance, y compris de retraite professionnelle, souscrivant pour le compte de tous souscripteurs de contrat d'assurance-vie et, de capitalisation et s'adresse aux souscripteurs ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement immobilier, recherchant la performance d'un placement à long terme (10 ans) dans les classes d'actifs décrites ci-avant dans les « Objectifs » et capable de supporter une perte en capital à savoir la perte totale ou partielle des sommes investies.

Les parts ne pourront être souscrites, cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.


**Dépositaire** : Société Générale S.A.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit pendant 10 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur Synthétique de Risque indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.**

L'ISR ne prend pas en compte les risques liés :

- Au risque de liquidité du fait des retraits non garantis par la société de gestion ;
- À la concentration des actifs exposant la SCI à un risque de contrepartie en cas de défaillance des locataires ;
- Aux caractéristiques spécifiques des actifs du portefeuille du produit (typologie des fonds immobiliers et de leurs sous-jacents) ;
- Aux fluctuations futures des souscriptions et des rachats des parts de la SCI pouvant impacter sa liquidité.

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

### Scénarios de performance :

**Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios présentés ci-dessous représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de la SCI elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement			
<b>Scénario de Tension</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 470 €	6 900 €	5 880 €
	Rendement annuel moyen	-15.30%	-7.15%	-5.17%
<b>Scénario Défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 680 €	8 480 €	8 480 €
	Rendement annuel moyen	-13.20%	-3.24%	-1.63%
<b>Scénario Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 550 €	13 220 €	17 050 €
	Rendement annuel moyen	5.50%	5.74%	5.48%
<b>Scénario Favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 510 €	14 660 €	18 820 €
	Rendement annuel moyen	15.10%	7.95%	6.52%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre novembre 2022 et janvier 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre août 2011 et août 2021.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2012 et septembre 2022.

## Que se passe-t-il si OFI Invest Real Estate SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Ofi Invest Real Estate SGP, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit. L'investissement dans la SCI n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Le cas échéant, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de la SCI elle-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ainsi que les frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

**Coûts au fil du temps :** Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- Que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
<b>Coûts totaux</b>	221 €	1 526 €	4 165 €
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2.21%	2.34% chaque année	2.33% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.04% avant déduction des coûts et de 2.85% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,21% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	221 EUR
Coûts de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions sur les résultats pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée :** 10 ans en raison de la nature illiquide de l'investissement immobilier.

La durée de détention recommandée de 10 ans a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat. Toutefois, même après cette période de 10 ans, le risque de perte en capital demeure.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Le délai de règlement du retrait est de 30 jours ouvrés à compter de la date d'établissement de la valeur liquidative des parts sociales. Toutefois, ce délai pourra être porté à deux mois calendaires si les contraintes de liquidité de la SCI l'exigent. Pour le cas où les demandes de retrait nécessiteraient la vente d'éléments d'actifs de la SCI, le remboursement des apports ne pourra intervenir que postérieurement à la réalisation desdits éléments d'actifs. Plus généralement, les remboursements au titre des demandes de retrait peuvent être suspendus provisoirement pour une période maximum de 9 mois par le gérant en cas de retraits significatifs ou dans un marché durablement baissier. Les conditions de sortie sont précisées dans les statuts de la société.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à la SCI, vous pouvez contacter Ofi Invest Real Estate SGP :

- Soit par voie postale : Ofi Invest Real Estate SGP – 14 rue Roquépine -75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : [contact-re-sgp@ofi-invest.com](mailto:contact-re-sgp@ofi-invest.com)

Vous recevrez, par nos services :

- Un accusé-réception dans un délai de dix jours ouvrables, à compter de la date d'envoi de la réclamation sauf si la réponse vous est apportée dans l'intervalle ;
- Une réponse dans un délai maximal de deux mois (sauf en cas de circonstances particulières qui vous seront dûment justifiées).

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne devait pas vous convenir, vous pourrez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

## Autres informations pertinentes

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur la SCI :** Les documents d'information (statuts, rapport annuel du dernier exercice, caractéristiques détaillées) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : Ofi Invest Real Estate SGP : 14 rue Roquépine - 75008 Paris - France / [contact-re-sgp@ofi-invest.com](mailto:contact-re-sgp@ofi-invest.com).

La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet [www.ofi-invest-re.com/sgp](http://www.ofi-invest-re.com/sgp). Les informations sur les performances passées sont également disponibles sur le site internet.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur 10 ans.

**Catégorisation SFDR :** Article 8. La SCI fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet dans la partie « Notre démarche ESG » : <https://www.ofi-invest-re.com/sgp/>